



Demande d'aide financière

Numéro de dossier
PRQ

Important : une résidence secondaire n'est pas admissible à ce programme

Renseignements sur le ou les propriétaires			
Nom (en lettres moulées) (1)	Prénom (en lettres moulées) (1)	Numéro d'assurance sociale	Statut Citoyen canadien <input type="radio"/> Résident permanent <input type="radio"/>
Nom (en lettres moulées) (2)	Prénom (en lettres moulées) (2)	Numéro d'assurance sociale	Statut Citoyen canadien <input type="radio"/> Résident permanent <input type="radio"/>
Adresse	Municipalité	Code postal	Ind. rég. <input type="checkbox"/> Numéro de téléphone

À l'attention de la Municipalité

Bâtiment			
Adresse	Municipalité	Code postal	
Code d'utilisation / utilisation prédominante du bâtiment	Distance de la place d'affaires du partenaire (aller seulement) 50 km ou - <input type="radio"/> + de 50 km <input type="radio"/>		
Valeur uniformisée du bâtiment <input type="text"/> \$ (E)	Nombre de logements <input type="text"/>	% d'occupation <input type="text"/> % (F)	Valeur uniformisée du logement (E x F) <input type="text"/> \$ (G)
Le bâtiment est situé dans une zone inondable de grand courant (0 - 20 ans) : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>			
Si oui, le bâtiment : <input type="radio"/> est déjà ou sera, pendant l'exécution des travaux, immunisé contre les inondations.			
Le bâtiment est situé dans une zone de contraintes naturelles relatives aux glissements de terrain ou à l'érosion côtière : Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>			
Si oui, les travaux : <input type="radio"/> ne sont pas assujettis aux dispositions réglementaires concernant ces zones.			

Aide financière			
Coût reconnu (case ④, devis sommaire) <input type="text"/> \$ (H)	Taux d'aide <input type="text"/> % (D)	Aide financière (H x D) <input type="text"/> \$ (I)	Aide financière maximale : 20 000 \$
Révision <input type="text"/> \$ (H)	Révision <input type="text"/> \$ (I)	Date : <input type="text"/>	Initiales : <input type="text"/>

Avis

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis par la Société d'habitation du Québec ou par ses partenaires sont nécessaires pour l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, de ses règlements afférents et des programmes adoptés en vertu de ceux-ci. Ces renseignements seront traités confidentiellement. Toute omission de les fournir peut entraîner un refus de l'aide financière demandée. La Société d'habitation du Québec ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel autorisé ou à ses partenaires et, exceptionnellement, à certains ministères ou organismes, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels. Ils peuvent également être utilisés aux fins de statistiques, d'études ou de sondages. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels vous concernant ou de les faire rectifier. Pour plus d'information, veuillez-vous adresser au responsable de la protection des renseignements personnels de la Société d'habitation du Québec.

Article 15 du Programme Rénovation Québec

Le propriétaire doit rembourser à la Municipalité tout montant reçu s'il est porté à la connaissance de celle-ci qu'il a fait une fausse déclaration ou lorsque l'octroi de l'aide financière est révoqué.

Au sens du présent article, constitue une fausse déclaration, toute déclaration ou tout renseignement erroné ainsi que toute omission ou information incomplète ayant eu pour effet direct ou indirect le versement par la Municipalité d'une aide financière à laquelle le propriétaire n'avait pas droit.

Conditions et exigences du programme

1. Le propriétaire ne doit pas avoir bénéficié du présent programme dans les cinq (5) années séparant le versement de la dernière aide financière et cette demande. Le délai est de cinq (5) ans si le propriétaire a bénéficié du Programme de réparations d'urgence.
2. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'un avis d'expropriation ou d'une réserve au sens de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24).
3. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'une procédure remettant en cause le droit de propriété qui y est rattaché (ex. : succession non réglée, maison en vente, etc.)
4. Le propriétaire doit être libre de tous arrérages de taxes et ne doit avoir aucun litige en cours avec la municipalité pour des avis d'infraction reçu relativement à des travaux
5. Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit au registre des détenteurs d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec. La licence doit être valide pour toute la durée des travaux.
6. L'entrepreneur doit fournir les matériaux (neufs et de qualité standard) et la main-d'œuvre pour que le coût des travaux soit reconnu.
7. Le propriétaire doit obtenir au moins deux soumissions pour la réalisation des travaux.
8. Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires par le partenaire pour rendre le bâtiment sécuritaire, que ceux-ci soient admissibles ou non au programme, et cela, avant le versement de l'aide financière.
9. Le propriétaire doit aviser l'inspecteur de tout changement aux travaux, y compris si l'entrepreneur décele d'autres défauts majeurs ou suggère des travaux différents de ceux présents au devis rédigé par l'inspecteur.
10. La Société d'habitation du Québec peut annuler son engagement à verser l'aide financière si les travaux n'ont pas été exécutés dans les six (6) mois suivant la date inscrite sur le certificat d'admissibilité.
11. Les travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et en conformité avec les codes et règlements en vigueur.

Déclaration du ou des propriétaires

Je déclare que tous les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire et dans les documents exigés dans le cadre du programme Rénovation Québec sont véridiques et complets. Je confirme avoir pris connaissance de l'avis relatif à la protection des renseignements personnels ainsi que de l'article 15 du Programme Rénovation Québec dont le texte est reproduit dans le présent formulaire. Je consens à ce que tous les renseignements personnels me concernant dans ce dossier, et qui sont nécessaires à la mise en œuvre et à l'application du Programme, fassent l'objet d'échanges entre le partenaire qui administre ce programme, la Société d'habitation du Québec et tout autre organisme gouvernemental concerné. Je confirme aussi avoir pris connaissance des conditions et exigences du programme décrites dans le présent formulaire et je m'engage à les respecter. Je comprends aussi que je ne peux entreprendre les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation écrite (*Certificat d'admissibilité*) de la Société d'habitation du Québec ou de son partenaire municipal et que les travaux entrepris avant l'obtention de cette autorisation ne seront pas admissibles à une aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec. Je déclare que les travaux qui seront réalisés n'ont pas fait ou ne feront pas l'objet d'une aide provenant d'autres programmes de ministères ou d'organismes fédéraux ou provinciaux, ou d'entités municipales.

Nom (en lettres moulées) (1)	Signature (1)	Année	Mois	Jour
Nom (en lettres moulées) (2)	Signature (2)	Année	Mois	Jour

Déclaration du partenaire

Nom du partenaire (en lettres moulées)	Code du partenaire	Ind. rég	Numéro de téléphone	Poste	Ind. rég	Numéro de télécopieur
--	--------------------	----------	---------------------	-------	----------	-----------------------

Je, soussigné, représentant autorisé du partenaire, déclare avoir analysé la présente demande d'aide aux fins de l'application du programme Rénovation Québec ainsi que les documents annexés. Sur la foi de ces documents et des renseignements qui y sont contenus, je déclare ce qui suit :

- le bâtiment visé par les travaux n'est pas situé dans une zone de contrainte naturelle;
- les travaux admissibles sont conformes aux exigences du programme;
- l'entrepreneur retenu par le propriétaire est inscrit au registre des détenteurs d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec et la licence est en vigueur au moment de la délivrance du certificat d'admissibilité.

En conséquence, un certificat d'admissibilité a été délivré pour ce domicile en date du _____, dans le cadre du programme Rénovation Québec, pour une aide financière de _____ \$.

Nom du représentant autorisé (en lettres moulées)	Signature du représentant autorisé	Année	Mois	Jour
---	------------------------------------	-------	------	------



Bonjour,

Depuis 2018, la Municipalité de Lambton participe au programme Rénovation Québec de la Société d'Habitation du Québec permettant ainsi aux propriétaires d'édifices situés au centre-ville de rénover et d'embellir leur bâtisse. L'objectif de ce programme s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de reconnaissance « Coeur villageois ». Il se veut aussi un levier pour rehausser la qualité de la rénovation des façades dans le secteur visé en misant sur une valorisation des caractéristiques propres aux bâtiments et au milieu.

La Municipalité en collaboration avec le Comité consultatif d'urbanisme et Vitalité Lambton, analyse les demandes selon les critères de rénovation établis. Vous trouverez, en pièces jointes, les détails du règlement concernant les travaux et les éléments du bâtiment admissibles et respectant les objectifs du programme qui sont de mettre en valeur les bâtisses historiques ayant un potentiel architectural et de conserver le caractère patrimonial du centre-ville de Lambton, ainsi que les caractéristiques de Coeur villageois.

Étape 1 : Votre inscription

Vous devez :

- 1- Remplir la fiche d'information de la page 1;
- 2- Remplir la grille d'identification des travaux des pages 2, 3 et 4;
- 3- Déposer les documents dûment complétés à **la date limite du 5 mars 2021**

Étapes suivantes :

- La municipalité obtient les informations et les documents nécessaires (preuves de revenus, preuve de propriété, procuration, etc.) pour compléter le dossier et attester le respect des normes.
- La municipalité se rend sur les lieux en compagnie du propriétaire ou de son représentant pour déterminer les travaux admissibles au programme. Il prend des photos pertinentes de l'ensemble des défauts admissibles. Il rédige par la suite le devis, dans lequel il indique la nature de la défektivité et décrit les travaux nécessaires pour la corriger. Cette description doit être assez claire pour permettre à un entrepreneur de bien comprendre les travaux à faire.
- Le propriétaire se sert du devis pour demander une soumission à deux entrepreneurs qui possèdent une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Ils doivent donc être inscrits au registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec au moment de la délivrance du certificat d'admissibilité.
- L'inspecteur analyse les soumissions obtenues par le propriétaire. Ensuite, il confirme à celui-ci les travaux et les coûts reconnus dans le cadre du programme, et il détermine le montant de l'aide financière.
- La municipalité complète le dossier et obtient les signatures requises, après s'être assuré que le propriétaire a pris connaissance des conditions et des exigences du programme.
- La municipalité délivre le certificat d'admissibilité qui confirme le montant de l'aide financière accordé et qui autorise le propriétaire à commencer les travaux et lui remet une copie de tous les formulaires pertinents.

Merci

Note : Pour toutes questions concernant le présent programme, veuillez communiquer avec monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement au 418-486-7438 poste 25 ou ibe@lambton.ca

Important : une résidence secondaire n'est pas admissible à ce programme

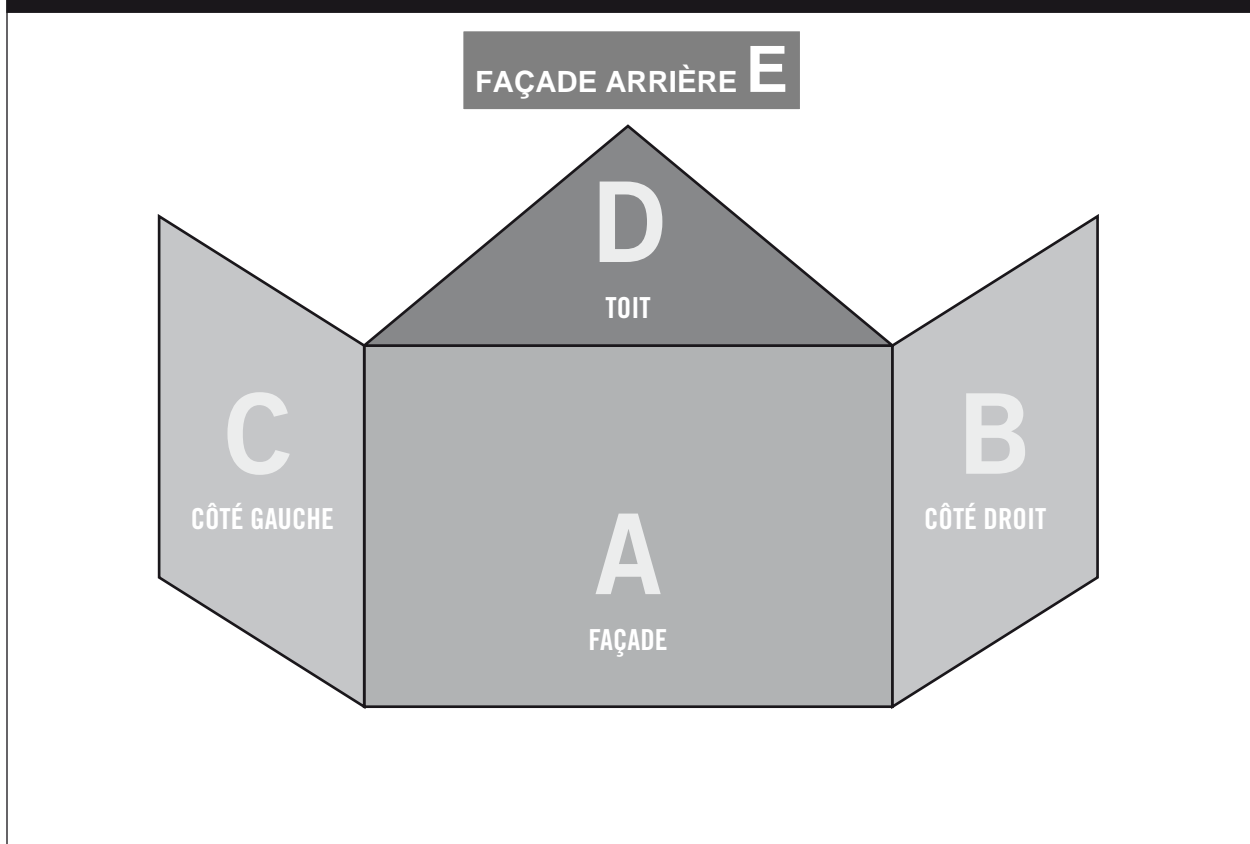
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Municipalité de Lambton

Fiche d'information

Nom du (des) propriétaire(s)				
Adresse du bâtiment à rénover				
Adresse de résidence du ou des propriétaires (si différente du bâtiment à rénover) :				
Numéros de téléphone pour vous rejoindre:	Résidence : ()	Travail : ()	Cellulaire : ()	
Adresse électronique :				
Année réelle ou estimée de construction du bâtiment à rénover				
EST-CE UN BÂTIMENT (VEUILLEZ COCHER) :				
Résidentiel (une unité)	Un étage <input type="checkbox"/>	Deux étages <input type="checkbox"/>	Plus <input type="checkbox"/>	(RÉPONDRE QUESTIONS ANNEXE 1)
Résidentiel (à logements)	Un étage <input type="checkbox"/>	Deux étages <input type="checkbox"/>	Plus <input type="checkbox"/>	(RÉPONDRE QUESTIONS ANNEXE 1)

Illustration 1



GRILLE D'IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Travaux admissibles :

- La réfection d'une partie ou de l'ensemble des façades du bâtiment;
- Le revêtement sur l'ensemble du bâtiment;
- Toitures ancestrales;
- Ouvertures portes et fenêtres;
- Les galeries et les rampes en façade et latérales du bâtiment;
- Saillie, balustrade, volets et autres ornements sont admissibles sur l'ensemble du bâtiment;
- Dans les cas des volets II-2 construction et II-3 recyclage, les travaux sont admissibles à l'ensemble du bâtiment;
- Les travaux de mise en valeur des aspects architecturaux d'une partie ou de l'ensemble des façades du bâtiment.

* Veuillez vous référer à l'annexe 2 pour les détails et spécifications des travaux admissibles

ANNEXE 1

DÉTAIL DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

* Veuillez vous référer à l'illustration 1

Détail des travaux effectués et matériaux utilisés			
A FAÇADE À RÉNOVER? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Si oui, répondez aux questions suivantes.			
1- Types de travaux à effectuer :			
Changement de revêtement oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Rénovation de galerie(s)	oui <input type="checkbox"/>	(nombre) <input type="text"/>	non <input type="checkbox"/>
Changement des fenêtres	oui <input type="checkbox"/>	(nombre) <input type="text"/>	non <input type="checkbox"/>
Changement de moulures autour des fenêtres oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Restauration des fenêtres	oui <input type="checkbox"/>	(nombre) <input type="text"/>	non <input type="checkbox"/>
Changement de moulures autour des fenêtres oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Changement de la porte d'entrée (principale ou secondaire) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Changement de la moulure autour de la porte oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>			
Autres moulures installées (ex. : coin de maison) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Expliquez :			
Autres travaux, expliquez :			
2- Matériaux qui seront utilisés selon les travaux prévus (soyez précis)			
Revêtement	<input type="text"/>	Galerie	<input type="text"/>
Galerie	<input type="text"/>	Fenêtres	<input type="text"/>
Moulures :	<input type="text"/>	Porte d'entrée principale :	<input type="text"/>
Autres matériaux, expliquer :			

Détail des travaux effectués et matériaux utilisés	
D RÉNOVATION DU TOIT oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Si oui, répondez aux questions suivantes.
1- Matériaux qui seront utilisés selon les travaux prévus (soyez précis) : Note (Certaines restrictions s'appliquent, voir annexe 2)	<input type="text"/>

Détail des travaux effectués et matériaux utilisés

B CÔTÉ DROIT DU BÂTIMENT À RÉNOVER ET BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION? oui non Si oui, répondez aux questions suivantes.

1- Types de travaux à effectuer :

Changement de revêtement oui non

Rénovation de galerie(s) oui (nombre) non

Changement des fenêtres oui (nombre) non

Changement de moulures autour des fenêtres oui non

Restauration des fenêtres oui (nombre) non

Changement de moulures autour des fenêtres oui non

Changement de la porte d'entrée (principale ou secondaire) oui non

Changement de la moulure autour de la porte oui non

Autres moulures installées (ex. : coin de maison) oui non Expliquez :

Autres travaux, expliquez :

2- Matériaux qui seront utilisés selon les travaux prévus (soyez précis)

Revêtement		Galerie	
Galerie		Fenêtres	
Moulures :		Porte d'entrée	
Autres matériaux, expliquer :			

Détail des travaux effectués et matériaux utilisés

C CÔTÉ GAUCHE DU BÂTIMENT À RÉNOVER ET BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION oui non Si oui, répondez aux questions suivantes.

1- Types de travaux à effectuer :

Changement de revêtement oui non

Rénovation de galerie(s) oui (nombre) non

Changement des fenêtres oui (nombre) non

Changement de moulures autour des fenêtres oui non

Restauration des fenêtres oui (nombre) non

Changement de moulures autour des fenêtres oui non

Changement de la porte d'entrée (principale ou secondaire) oui non

Changement de la moulure autour de la porte oui non

Autres moulures installées (ex. : coin de maison) oui non Expliquez :

Autres travaux, expliquez :

2- Matériaux qui seront utilisés selon les travaux prévus (soyez précis)

Revêtement		Galerie	
Galerie		Fenêtres	
Moulures :		Porte d'entrée	
Autres matériaux, expliquer :			

Détail des travaux effectués et matériaux utilisés

E CÔTÉ ARRIÈRE DU BÂTIMENT À RÉNOVER ET BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION? oui non Si oui, répondez aux questions suivantes.

1- Types de travaux à effectuer :

Changement de revêtement oui non

Autres moulures installées (ex. : coin de maison) oui non Expliquez :

Autres travaux, expliquez :

2- Matériaux qui seront utilisés selon les travaux prévus (soyez précis)

Revêtement		Moulures :	
Autres matériaux, expliquer :			

ANNEXE 2

Détails et spécifications des travaux admissibles :

- Les travaux de réfection d'une partie ou de l'ensemble des façades du bâtiment;
- Revêtement: Le revêtement sur l'ensemble du bâtiment, incluant tous les types de revêtement extérieur et tous les matériaux nécessaires à la finition du recouvrement (moulures, calfeutrant, capage, etc.), excluant l'isolation des murs;
- Toitures ancestrales : Tôle à baguette et en pente, incluant le fascia et le soffite sur toutes les façades de l'avant-toit, excluant les travaux de peinture du recouvrement de la toiture;
- Ouvertures portes et fenêtres : Toutes les ouvertures en façade et latérales du bâtiment, incluant l'isolation nécessaire à la pose, encadrements, moulures, calfeutrant, capage, impostes, linteaux, allèges et seuils;
- Galerie, rampe: Toutes les galeries et les rampes en façade et latérales du bâtiment, excluant le remplacement seulement du recouvrement de vinyle du plancher;
- Saillie, balustrade, volets et autres ornements sont admissibles sur l'ensemble du bâtiment;
- Dans les cas des volets II-2 construction et II-3 recyclage, les travaux sont admissibles à l'ensemble du bâtiment;

Les travaux de mise en valeur des aspects architecturaux d'une partie ou de l'ensemble des façades du bâtiment. Par exemple : préservation du patrimoine bâti, restauration du revêtement d'origine, remplacement de la galerie et de la balustrade, toiture en pente ancestrale (bardeau de cèdre, tôle posée à la canadienne, la tôle pincée ou à baguette ou tout autre revêtement métallique ornemental reproduisant un matériau traditionnel. Autres matériaux selon l'évidence historique.